

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juin 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 juin 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Dans le contexte des récentes réunions d'information organisées par le Secrétariat sur la situation au Libéria et des pourparlers de paix engagés au Ghana sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), j'ai l'honneur de me référer à l'accord de cessez-le-feu signé par les parties libériennes à Accra, le 17 juin 2003, lequel envisage un rôle pour l'ONU à l'appui de son application (voir S/2003/657, annexe).

L'accord de cessez-le-feu prévoit la création de deux mécanismes de vérification et de suivi sous les auspices de la CEDEAO. Le premier est l'Équipe mixte de vérification qui sera chargée de vérifier sur le terrain les informations fournies par les parties sur les lieux de cantonnement de leurs unités respectives. L'Équipe sera composée de deux représentants de chacune des parties et comprendra des représentants de l'ONU, de l'Union africaine et du Groupe de contact international pour le Libéria. Elle se rendra au Libéria dans les 72 heures suivant la signature de l'accord. Le second mécanisme est le Comité mixte de suivi qui supervisera et contrôlera le cessez-le-feu et comprendra également des représentants de l'ONU.

J'ai reçu du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, les lettres ci-jointes datées des 11 et 16 juin 2003 demandant respectivement que l'ONU fournisse un hélicoptère pour transporter l'Équipe mixte de vérification du Libéria même et invitant l'ONU à désigner deux membres du personnel militaire qui y seront adjoints (voir annexes I et II).

Comme suite à ces demandes, le Secrétariat a pris les dispositions requises pour fournir un hélicoptère de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) afin de transporter les membres de l'Équipe mixte de vérification, après qu'auront été réglées les questions relatives aux arrangements de sécurité et aux services d'appui sur le terrain qui sont actuellement examinées avec la CEDEAO. Il a également désigné deux membres du personnel militaire des Nations Unies qui seront adjoints à l'Équipe mixte et deux autres qui seront affectés au Comité mixte de suivi.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan



Annexe I

Lettre datée du 11 juin 2003, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Un accord de cessez-le-feu doit être signé prochainement entre le Gouvernement libérien, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) et le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL).

Conformément aux dispositions de l'accord, une équipe mixte de vérification dirigée par la CEDEAO, comprenant deux représentants de chacun des parties belligérantes, ainsi que des représentants de l'ONU et de l'Union africaine, sera dépêchée au Libéria immédiatement après la signature de l'accord de cessez-le-feu.

Il a donc été recommandé que je sollicite l'assistance de l'ONU pour la fourniture d'un hélicoptère, afin de transporter 16 membres de l'Équipe à divers endroits au Libéria, du samedi 14 juin au mardi 17 juin 2003.

J'ai l'honneur de demander l'assistance des Nations Unies concernant la fourniture d'un hélicoptère à cette fin.

Le Secrétaire exécutif
(Signé) Mohamed Ibn **Chambas**

Annexe II**Lettre datée du 16 juin 2003, adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire exécutif de la Communauté économique
des États de l'Afrique de l'Ouest**

Je vous écris pour vous demander de bien vouloir désigner deux membres du personnel militaire des Nations Unies qui seront adjoints à l'Équipe mixte de vérification, laquelle se rendra au Libéria si les parties libériennes belligérantes parviennent à un accord de cessez-le-feu.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la gratitude de la CEDEAO concernant les moyens de transport que l'ONU prévoit de mettre à la disposition de l'Équipe mixte de vérification pour sa mission au Libéria.

Le Secrétaire exécutif
(Signé) Mohamed Ibn **Chambas**
